



**MEESCHAERT**

ASSET MANAGEMENT

## RAPPORT ANNUEL

---

**MARIDO**

Code LEI : 969500IWH53DOEVE9E63

**30 décembre 2022**

Société de gestion : Meeschaert Asset Management  
Siège social : Tour Maine Montparnasse, 33 avenue du Maine • 75755 Paris Cedex 15  
Dépositaire : CACEIS Bank

Publication des prix d'émissions et de rachats : tenue à disposition des porteurs de parts chez la société de gestion

## SOMMAIRE

### RAPPORT DE GESTION

Orientation des placements	2
Politique d'investissement	15
Déontologie	18

### COMPTES ANNUELS 23

Bilan Actif
Bilan Passif
Hors Bilan
Compte de résultat

### COMPTES ANNUELS - ANNEXES

Règles et méthodes comptables
Evolution de l'actif net
Complément d'information 1
Complément d'information 2
Ventilation par nature des créances et dettes
Ventilation par nature juridique ou économique d'instrument
Ventilation par nature de taux des postes d'actif, de passif et de hors bilan
Ventilation des postes d'actif, de passif et de hors bilan par maturité résiduelle
Ventilation des postes d'actif, de passif et de hors bilan par devise de cotation
Affectation des sommes distribuables
Résultats et autres éléments
Inventaire

# RAPPORT DE GESTION

## 1. Orientation des placements

### OPC d'OPC

Jusqu'à 50 % de l'actif net.

### OBJECTIF DE GESTION

« MARIDO » a pour objectif sur l'horizon de placement recommandé de 3 ans, la recherche d'une performance nette de frais de gestion supérieure à la performance de l'indice composé de 70 % de ICE BofAML 1-3 Year Euro Government Index et de 30 % de l'Euro Stoxx Total Return à partir d'une allocation diversifiée entre les marchés actions et taux en mettant en œuvre une stratégie ISR.

Cet objectif extra financier est conforme aux dispositions de l'article 8 du Règlement SFDR.

### INDICATEUR DE REFERENCE

L'indicateur de référence est composé de 70% de ICE BofAML 1-3 Year Euro Government Index et de 30 % de l'Euro Stoxx Total Return. La performance du fonds pourra s'éloigner sensiblement de l'indicateur de référence.

L'indice ICE BofAML 1-3 Year Euro Government Index est représentatif de la performance, coupons réinvestis, des obligations d'Etat de la zone euro de maturité comprise entre 1 et 3 ans. Cet indice est libellé en euro. Cet indice est administré par ICE Benchmark Administration Limited et disponible sur le site : [www.theice.com](http://www.theice.com)  
Ticker Bloomberg : EG01 Index.

L'indice EURO STOXX est un sous-ensemble des titres euro de l'indice STOXX Europe 600. Avec un nombre variable de composants, l'indice représente les sociétés de grande, moyenne et petite capitalisation de 11 pays de la zone euro. Il est calculé dividendes réinvestis. Cet indice est administré STOXX Limited par et disponible sur le site : <https://www.stoxx.com>  
Ticker Bloomberg : SXXT Index

A la date de la dernière mise à jour du présent prospectus, les administrateurs des deux indices de références nommés ci-dessus sont inscrits sur le registre d'administrateurs et d'indices de référence tenu par l'ESMA.

L'indice n'est pas désigné comme un indice de référence au sens du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement SFDR»). Il n'a pas vocation à être aligné aux ambitions environnementales ou sociales telles que promues par le FCP.

## STRATEGIE D'INVESTISSEMENT

### Stratégies utilisées

#### 1. Sélection Extra-Financière - ESG

La stratégie d'investissement de « MARIDO » repose en amont sur la sélection d'émetteurs sur des critères ESG par une démarche de « Best-in-Class » ainsi qu'à travers la sélection d'OPCVM respectant les critères du label ISR. Cette analyse est effectuée à partir de données extra-financières provenant de prestataires spécialisés, elle est enrichie par les analyses réalisées par l'équipe de recherche ISR interne de la société de gestion.

Seules les obligations des émetteurs qui correspondront aux critères extra-financiers décrits ci-dessous seront éligibles à l'actif du portefeuille.

L'application de critères extra-financiers dans le processus de sélection des titres est effectuée en amont puis est suivie du filtre des critères financiers.

Le filtre ISR est éliminatoire, les titres éligibles en portefeuille devront satisfaire aux critères extra-financiers.

La sélection se porte sur des entreprises qui selon notre analyse respectent la dignité humaine et agissent pour un développement économique et humain durable (critères environnementaux, sociaux et de gouvernance). Une attention particulière sera donc accordée aux critères de respect des Droits de l'Homme et des droits du travail, ainsi qu'aux engagements pris par les entreprises vis-à-vis des communautés locales.

Les principaux critères d'analyse des entreprises sont :

- Les politiques sociales,
- La qualité de la présence dans les pays en développement
- Les politiques environnementales
- La gouvernance
- Le respect des droits de l'Homme
- Les relations nouées avec l'ensemble des parties prenantes (clients, fournisseurs, communautés locales, sociétés civiles, actionnaires...).

A titre d'exemples, quelques indicateurs pour la sélection des entreprises :

- Critères environnementaux : gestion des émissions de gaz à effet de serre, préservation de la biodiversité, gestion des déchets...
- Critères sociaux : formation et gestion des compétences, politique de santé et de sécurité, conditions de travail...
- Critères de gouvernance : indépendance du conseil d'administration, pourcentage de femmes dans les postes de direction, efficacité des systèmes de contrôle interne...
- Respect des Droits de l'Homme et droits du travail : lutte contre les discriminations, dialogue social ...
- Engagements pris par les entreprises vis-à-vis des communautés locales : impact économique de l'entreprise sur ses territoires d'implantation ...

#### a) Processus de sélection ESG des titres obligataires

##### i) Univers de référence initial

La société de gestion a établi un univers de départ d'environ 1300 émetteurs qui composent les indices ICE Bank of America Euro Corporate Index (ER00) et ICE Bank of America Euro Fixed & Floating Rate High Yield Index (HEA0). L'ensemble des valeurs de l'univers défini est analysé au travers de

critères extra-financiers selon des critères définis par l'équipe d'analyse ISR interne de la Société de Gestion :

- 1/ Exclusion des émetteurs dont une part non négligeable de l'activité (5% du chiffre d'affaires) est réalisée dans le tabac, l'alcool, la pornographie, les jeux d'argent, l'armement, les OGM ou les pesticides. Par ailleurs, le fonds applique la politique de sortie du charbon de la société de gestion qui concerne les producteurs d'électricité à partir de charbon et l'exploitation de mines de charbon.
- 2/ Exclusion des émetteurs présentant des controverses ESG dont la sévérité est évaluée à un niveau 4 ou 5 par Sustainalytics (5 étant le niveau de controverses le plus sévère)
- 3/ Exclusion des émetteurs dont le score ESG Sustainalytics (ESG Risk Rating) est supérieur ou égal à 35/100, sur une échelle de notation allant de 0 (niveau de risque ESG faible) à 100 (niveau de risque ESG sévère)

La société de gestion se réserve la possibilité de renforcer le niveau d'exigence sur ce dernier critère, en abaissant à un niveau inférieur à 35 la note ESG Risk Rating considérée pour définir les exclusions. L'univers des émetteurs, sur la base de ces critères, est revu à minima trimestriellement.

Le taux d'exclusion du processus de sélection ESG de l'univers de référence initial est en permanence supérieur à 20%.

#### ii) Analyse Interne des Emetteurs Privés

La Société de Gestion procède également à l'analyse extra-financière des émetteurs obligataires absents de l'univers de départ (ER00 + HEA0), à savoir les émetteurs ne respectant pas les critères d'intégration dans ces indices parmi lesquels le plus répandu est la notation financière par l'une des 3 agences de notation Moody's, S&P ou Fitch. Ces émetteurs, au nombre de 100 au maximum, sont donc principalement (>90%) des émetteurs dits Non Notés, à savoir ne disposant pas d'une notation financière par l'une de ces 3 agences.

La société de gestion limitera à 10% le nombre d'émetteurs soumis à l'Analyse Interne Emetteurs Privés sur le total d'émetteurs suivis dans le cadre du process de sélection ISR.

Un émetteur hors indice est soumis à l'analyse interne des émetteurs privés si :

- L'émetteur n'est pas un Etat, une agence gouvernementale ou un organisme supra-national
- L'émetteur est un émetteur en Euro avec au moins une obligation d'un montant initial supérieur à 50 millions d'Euros

L'analyse extra-financière de ces émetteurs s'appuie sur l'analyse de l'équipe ISR à travers une approche « Best-In-Class », en s'appuyant sur des études sectorielles et thématiques réalisées en interne ainsi que sur la recherche des agences de notation (ISS ESG, Sustainalytics) et des prestataires ESG (Ethifinance, Proxinvest, ECGS) dans son process de sélection.

Chaque année, dix études sectorielles et thématiques sont effectuées pour approfondir les enjeux ESG spécifiques à chaque activité ainsi que pour identifier des entreprises à forte valeur ajoutée sociale ou environnementale.

La sélection s'effectue selon une logique de classement, au sein de chaque secteur d'activités. Dans un premier temps, une approche quantitative permet d'éliminer les entreprises les moins bien notées par les prestataires externes. Les deux derniers déciles sont ainsi de facto éliminés (sont exclus les 20% des titres ayant les notations les plus faibles).

Dans un second temps, le reste du secteur est analysé qualitativement de façon approfondie, afin de classer les entreprises en fonction de leurs approches et de leurs évaluations ESG. Plus le secteur sera considéré comme sensible au niveau social et environnemental, et plus le degré de sélectivité sera exigeant (30% de sélectivité pour les secteurs à opinion ESG négatives, 50% pour les secteurs à opinion ESG neutre et 70% pour les secteurs à opinion ESG positive).

La méthodologie d'analyse extra-financière de l'équipe d'analyse ISR de Meeschaert AM repose sur une étude préalable des enjeux ESG du secteur et l'analyse RSE détaillée des entreprises prenant en compte deux dimensions :

- Les pratiques en termes de responsabilité sociale des entreprises telles que détaillées au paragraphe « 1) Sélection extra financière ESG » au regard des risques et opportunités ESG les plus matériels de leur secteur, et l'exposition à des controverses ESG, et
- Leur contribution à la réalisation des Objectifs de Développement Durable des Nations Unies, évaluée par l'impact sociétal et environnemental des produits.

Le taux d'exclusion du processus de sélection ESG de l'univers des émetteurs privés hors indice est en permanence supérieur à 20%.

#### iii) Analyse Interne – Emetteurs Publics

La méthodologie de sélection des Etats a été développée en interne par l'équipe de Recherche ISR et repose sur un modèle d'évaluation quantitatif. L'univers de départ des émetteurs état regroupe environ 30 émetteurs. La sélection repose sur l'analyse de quatre grandes thématiques équipondérées : qualité de l'environnement, conditions sociales, bonne gouvernance et politiques sociétales.

Chaque thématique est déclinée en plusieurs indicateurs d'évaluation en provenance de sources universitaires, institutions publiques et issues de la société civile.

A titre d'exemples, quelques indicateurs pour la sélection des Etats :

- Critères environnementaux : classements de la performance environnementale des pays...
- Critères sociaux : taux de chômage, écart des rémunérations hommes / femmes...
- Gouvernance : classements des niveaux de corruption des différents pays...
- Sociétal : indice de développement humain...

A titre indicatif la liste des émetteurs souverains est la suivante : Danemark, Islande, Suède, Norvège, Finlande, Slovénie, Pays-Bas, Autriche, Irlande, Allemagne, Rép.Tchèque, France, Portugal, Royaume-Uni, Espagne, Belgique, Malte, Hongrie, Estonie, Pologne, Lituanie, Slovaquie, Lettonie, Italie, Croatie, Roumanie, Chypre, Grèce, Bulgarie.

La sélection sur l'univers des titres souverains aboutit à un taux d'exclusion d'au moins 20%.

#### iv) Obligations dites « Green », « Social », « Sustainable » ou « Sustainability-Linked »

Pour être éligibles à l'actif du fonds, les obligations dites « Green », « Social », « Sustainable » ou « Sustainability-Linked » doivent impérativement être émises par des émetteurs respectant les critères de sélection définis ci-dessus à travers les 3 catégories : Univers de départ, Analyse Interne – Emetteurs Privés ou Analyse Interne – Emetteurs Publics.

Les Green Bond Principles et Social Bond Principles reposent sur quatre grands principes : Utilisation des fonds, Processus de sélection et évaluation des projets, Gestion et traçabilité des fonds, Reporting. Pour plus de détail consulter : <https://www.icmagroup.org/green-social-and-sustainability->

[bonds/green-bond-principles-gbp/](#) et <https://www.icmagroup.org/green-social-and-sustainability-bonds/social-bond-principles-sbp/>.

Le poids des Green bonds et Social Bond dans le portefeuille a pour vocation d'évoluer en fonction du développement de ce nouveau marché. Le fonds sera exposé aux Green bonds et Social Bond à hauteur de 100% maximum de son actif net.

#### **b) Processus ESG – Action**

L'univers de départ est constitué d'environ 700 émetteurs, intégrant notamment l'indice Stoxx Europe 600.

L'équipe ISR présente ses analyses dans un comité mensuel, qui regroupe des associations et ONG. Ces comités permettent de débattre sur les enjeux extra-financiers exposés. L'équipe ISR identifie, à la fin de chaque comité, les sociétés ayant le meilleur comportement sur la base des critères présentés ci-dessus, pour les inclure dans l'univers d'investissement. Ces éléments sont complétés par une analyse interne réalisée par Meeschaert Asset Management qui en détaille la logique économique et qui en précise les enjeux éthiques et de développement durable. Cette sélection s'effectue selon une logique de classement, au sein de chaque secteur d'activités. Dans un premier temps, une approche quantitative permet d'éliminer les entreprises les moins bien notées par les prestataires externes. Les deux derniers déciles sont ainsi de facto éliminés (sont exclus les 20 % des titres ayant les notations les plus faibles). Dans un second temps, le reste du secteur est analysé qualitativement de façon approfondie, afin de classer les entreprises en fonction de leurs approches et de leurs évaluations ESG. Plus le secteur sera considéré comme sensible au niveau social et environnemental, et plus le degré de sélectivité sera exigeant.

L'équipe ISR complète son analyse par la veille sur les controverses et les actions correctrices mises en place.

Pour élargir le périmètre investissable initial défini par l'approche best-in-class, une démarche complémentaire d' « Intégration Positive » vise à sélectionner les entreprises de petite ou moyenne capitalisation, dont l'activité apporte une valeur ajoutée humaine, sociale ou environnementale. Ce panier supplémentaire d'entreprises éligibles est compris entre 50 et 100 valeurs, et fait l'objet d'analyses internes en collaboration avec Ethifinance. Concernant la démarche « intégration positive », la SGP appliquera les mêmes contraintes que pour les autres valeurs sélectionnées, en termes de notation environnementale

#### **c) Taux de Sélectivité**

L'univers de départ sur lequel s'applique les contraintes ESG définies ci-dessus est donc constitué d'émetteurs correspondant aux indices ICE BofAML ERO0 et HEA0 auxquels s'ajoutent des émetteurs absents de ces indices, qu'ils soient privés ou publics, issus de notre analyse interne.

Ainsi :

- Le taux d'exclusion du processus de sélection ESG de l'univers de préférence initial est en permanence supérieur à 20%.
- Le taux d'exclusion du processus de sélection ESG de l'univers des émetteurs privés hors indice est en permanence supérieur à 20%.
- Le taux d'exclusion du processus de sélection ESG des émetteurs publics est en permanence supérieur à 20%

Par conséquent, le taux d'exclusion global du processus de sélection ESG est en permanence supérieur à 20%

Lorsqu'un titre ne respectera plus les critères exposés ci-dessus, le département de recherche ISR en informe le gérant, qui dispose au besoin d'un délai de 3 mois pour céder ce titre. Le choix du timing de vente dépendra des opportunités de marché et s'effectuera dans l'intérêt du porteur.

#### d) Investissement en OPC

Concernant l'investissement sur les OPC limité à 50% maximum de l'actif net :

Le fonds pourra investir dans des fonds ayant le label ISR ou équivalent respectant eux-mêmes les critères quantitatifs issus de ce label, à savoir une réduction de 20% de leur univers d'investissement initial ainsi qu'un niveau d'investissement supérieur à 90% de l'actif net (hors liquidités détenues à titre accessoires) dans le périmètre éligible.

Dans le cadre de sa gestion de trésorerie, le fonds pourra avoir recours à des OPC «Monétaires ».

Les critères de sélection financiers sont à la fois quantitatif (performances historiques, la volatilité, indicateurs de risque extrême...) et qualitatif (qualité de la société de gestion, processus de gestion, univers d'investissement, qualité du reporting, rendez-vous avec le gérant pour le suivi de ses opérations, reconnaissance de l'industrie : prix, récompenses, étoiles...).

## 2. Analyse Financière

L'analyse financière est basée sur les critères suivants : La gestion s'effectue dans le cadre d'un processus de sélection basée sur des analyses financières historiques et des données prévisionnelles, définie en fonction des opportunités de marché.

Pour les titres en direct, le processus de sélection s'établit en 4 étapes distinctes :

- Suivi et analyse (données économiques, données de marchés, analyses financières et crédit...),
- Elaboration du scénario prévisionnel (décisions des banques centrales, prévisions de bénéfices,
- Anticipations de l'évolution des courbes de taux...), stratégie d'investissement (choix de zone géographique, choix de secteurs, duration, choix des émetteurs...) et
- Construction du portefeuille.

Le risque de change du fonds pourra atteindre 100% de l'actif net.

Les titres d'émetteurs issus des pays émergents pourront atteindre jusqu'à 100% de l'actif net. S'agissant des investissements dans les pays émergents, les zones géographiques correspondent aux zones géographiques suivantes : Amérique centrale et du Sud, Afrique, Europe de l'est, Russie, Moyen Orient, Asie et Océanie (hors Japon, Corée du Sud, Nouvelle-Zélande et Australie).

L'exposition en actions de petites capitalisations est limitée à 50% de l'actif net.

L'exposition actions du fonds ne dépassera pas 50% de l'actif net du fonds.

Il résultera de l'utilisation de l'ensemble des instruments financiers, les fourchettes d'exposition suivantes :

Pondération des actifs	Minimum	Maximum
Marché actions	0%	50%
<i>Dont petites et moyennes capitalisations</i>	0%	50%
Marché des Taux	40%	100%
<i>Dont obligations à haut rendement (« titres spéculatifs »)</i>	0%	40%
Risque de change	0%	100%
Pays émergents	0%	100%

### **Actifs (hors dérivés intégrés)**

L'ensemble des classes d'actifs qui entrent dans la composition de l'actif du FIA sont :

**Actions :** L'investissement en actions pourra évoluer entre 0% et 50% de l'actif net.

La répartition sectorielle et géographique des émetteurs n'est pas déterminée à l'avance et s'effectuera en fonction des opportunités de marché.

Le fonds privilégie en général les titres de sociétés de pays de l'OCDE, mais pourra à titre de diversification être exposé sur toutes les zones géographiques et sur toutes tailles de capitalisations boursières (avec 50% maximum de petites capitalisations).

**Titres de créance, instruments du marché monétaire et obligations :** entre 40% et 100 % de l'actif net.

Le Fonds peut investir en titres de créances négociables, en obligations à taux fixe, à taux variable et indexées sur l'inflation, en obligations convertibles, émis ou garantis par un Etat ou émis par des émetteurs privés de toute notation et de toute zone géographique, y compris les pays émergents.

L'allocation des différents types de titres ci-dessus n'est pas prédéterminée. Elle dépendra de facteurs macroéconomiques et techniques. Aucune répartition dette privée/dette publique n'est prédéfinie. Pour ce qui concerne les titres de taux, la société de gestion mène sa propre analyse crédit dans la sélection des titres à l'acquisition et en cours de vie. Elle ne s'appuie pas exclusivement sur les notations fournies par les agences de notation et met en place une analyse du risque de crédit et prend les dispositions nécessaires pour prendre ses décisions à l'achat ou en cas de dégradation de ces titres, afin de décider de les céder ou les conserver. La société de gestion ne recourt pas mécaniquement à ces notations mais privilégie sa propre analyse crédit pour évaluer la qualité de crédit de ces actifs et décider de la dégradation éventuelle de la note. La sélection des obligations convertibles et des TCN se fera exclusivement à travers une analyse interne, sans recours aux agences de notation.

Les produits de taux pourront dans la limite de 40 % de l'actif, concerner des produits à caractère spéculatifs non notés ou notés "High Yield". Cette notation est réalisée par la société de gestion sur base de la notation composite Bloomberg et/ou celle d'agences de notation financière. La société de gestion ne recourt pas uniquement à ces notations et utilise d'autres sources d'informations (publication des comptes, roadshows, analyses crédit...) pour évaluer la qualité de crédit de ces actifs et décider de la dégradation éventuelle de la note.

Le fonds sera exposé aux Green bonds et Social Bond à hauteur de 100% maximum de son actif net. Le Fonds peut être exposé sur des titres subordonnés (bancaires, assurance ou hybrides) à hauteur de 100% de son actif net.

Le fonds pourra être investi sur des obligations/titres souverain(e)s jusqu'à 100% de l'actif net.

Les obligations convertibles ou échangeables peuvent représenter 100% de l'actif net.

Les obligations contingentes convertibles seront limitées à 20% de l'actif net.

**Actions et parts d'OPCVM et/ou de FIA européens ouverts à une clientèle non professionnelle :** entre 0 et 50 % de l'actif net.

Dans la limite de la fourchette de détention précisée ci-dessous, Le Fonds pourra détenir des OPCVM de droit français ou étranger et jusqu'à 30% en FIA de droit français, en FIA établis dans d'autres Etats

membres de l'UE et en fonds d'investissement de droit étranger mentionnés au R.214-25 et répondant aux conditions de l'article R.214-13 du Code Monétaire et Financier.

Ces investissements pourront se faire, dans la limite de 10% de l'actif net, à travers des OPCVM détenant plus de 10% d'OPCVM ou via des OPCVM nourriciers.

Le Fonds pourra investir dans des OPC gérés par MEESCHAERT ASSET MANAGEMENT.

**La gestion de la trésorerie sera effectuée en titres du marché monétaire** (TCN et/ou OPCVM et/ou FIA européens ouverts à une clientèle non professionnelle).

### **Instruments dérivés**

Pour poursuivre l'objectif de gestion, l'OPCVM pourra intervenir sur des instruments financiers à terme négociés sur des marchés réglementés français et étrangers ou organisés. Dans ce cadre, le gérant pourra prendre des positions en vue de couvrir le portefeuille, en vue d'augmenter l'exposition au marché et/ou de reconstituer une position exposition synthétique sans rechercher de surexposition.

Les engagements ne pourront excéder 100% de l'actif net.

Le gérant pourra investir sur les instruments dérivés suivants :

Nature des marchés d'intervention :

- ◆ Réglementés ;
- ◆ Organisés ;
- ◇ De gré à gré ;

Risques sur lesquels le gérant désire intervenir :

- ◆ Action ;
- ◆ Taux ;
- ◇ Change ;
- ◇ Crédit ;
- ◇ Autres risques (à préciser) ;

Nature des interventions : l'ensemble des opérations devant être limité à la réalisation de l'objectif de gestion :

- ◆ Couverture ;
- ◇ Exposition ;
- ◇ Arbitrage ;
- ◇ Autres natures ;

Nature des instruments utilisés :

- ◆ Futures ;
- ◆ Options ;
- ◇ Swaps ;
- ◇ Change à terme ;
- ◇ Dérivés de crédit ;
- ◇ Autres nature (à préciser) ;

La stratégie d'utilisation des dérivés pour atteindre l'objectif de gestion :

- ◆ Couverture du risque de taux ;
- ◇ Couverture du risque de crédit ;
- ◆ Couverture du risque actions ;
- ◇ Couverture du risque de change ;
- ◇ Reconstitution d'une exposition synthétique à des actifs, à des risques ;
- ◇ Autre stratégie.

Les contrats à terme sont utilisés comme instruments, peu onéreux et liquides, en vue de couvrir le portefeuille aux risques de taux ou actions.

Les options sur les marchés à terme de taux d'intérêts sont utilisés pour protéger le portefeuille contre une hausse éventuelle des taux d'intérêts.

Il ne sera pas recherché de surexposition.

La somme de ces engagements est limitée à 100% de l'actif net.

Le fonds n'aura pas recours aux Total return Swaps.

Le fonds n'aura pas recours à l'effet de levier.

#### **Titres intégrant des dérivés**

*Titres intégrant des dérivés simples* : le fonds aura recours à tout type de titres intégrant des dérivés simples.

Les bons de souscription resteront dans la limite de 10% de l'actif net et les obligations convertibles ou échangeables dans la limite de 100% de l'actif net.

*Titres intégrant des dérivés complexes* : Le fonds n'aura pas recours à des titres intégrant des dérivés complexes à l'exception des titres convertibles contingents dans la limite de 20% de l'actif net.

**Dépôts** : Néant.

#### **Emprunts d'espèces**

Dans le cadre de son fonctionnement normal (souscriptions/rachats) et dans la limite de 10 % de son actif net, le FIA peut se trouver temporairement en position débitrice et avoir recours dans ce cas à l'emprunt d'espèces.

**Opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres** : Néant.

**Contrats constituant des garanties financières** : Dans le cadre de la conclusion d'instruments financiers à terme conformément à la réglementation applicable, le FCP pourra être amené à verser et/ou recevoir une garantie financière dans un but de réduction du risque de contrepartie. Cette garantie financière peut être donnée sous forme de liquidité ou en titres financiers.

L'éligibilité des titres reçus en garantie est définie conformément à des contraintes d'investissement.

Toute garantie financière reçue respectera les principes suivants :

- Liquidité : Toute garantie financière en titres doit être très liquide et pouvoir se négocier rapidement sur un marché réglementé à prix transparent.
- Cessibilité : Les garanties financières sont cessibles à tout moment.
- Evaluation : Les garanties financières reçues font l'objet d'une évaluation quotidienne au prix du marché.

- Interdiction de réutilisation : Les garanties financières ne peuvent être ni vendues, ni réinvesties, ni remises en garantie.
- Corrélation : les garanties sont émises par une entité indépendante de la contrepartie.
- Diversification : L'exposition à un émetteur donné ne dépasse pas 20% de l'actif net.
- Conservation : Les garanties reçues par le FCP seront conservées par le dépositaire du FCP ou à défaut par tout dépositaire tiers faisant l'objet d'une surveillance prudentielle et qui n'a aucun lien avec le fournisseur de la garantie.

**Effet levier :** Conformément à l'article 421-35 du règlement général de l'AMF, la société de gestion se conforme aux articles 108 et 109 du Règlement délégué (UE) n° 231/2013 de la Commission du 19 décembre 2012 en informant ses investisseurs du montant total du levier calculé selon la méthode brute et selon la méthode de l'engagement :

L'article 7 du Règlement délégué (UE) n°231/2013 et l'article 8 du règlement délégué décrivent les méthodes de calcul à appliquer au calcul de l'exposition du FIA et précisent notamment que l'effet de levier correspond à la somme des valeurs absolues de toutes les positions évaluées conformément à l'article 19 de la directive 2011/61/UE et à tous les actes délégués adoptés au titre dudit article.

L'effet de levier de votre fonds représente 100% de l'actif net.

## RISQUE GLOBAL

La méthode choisie par la société de gestion pour mesurer le risque global du FIA qu'elle gère est la méthode de l'engagement.

## PROFIL DE RISQUE

Votre argent sera principalement investi dans des instruments financiers sélectionnés par la société de gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et aléas des marchés.

Le FCP est exposé à divers types de risques qui en raison de la diversité des sous-jacents utilisés, se matérialisent rarement simultanément.

Les principaux risques auxquels s'expose l'investisseur sont :

**Risque de perte en capital :** L'investisseur est averti que son capital n'est pas garanti et peut donc ne pas lui être restitué.

**Risque action :** La valeur des investissements et le revenu qui en découlent peuvent évoluer à la hausse comme à la baisse et les investisseurs peuvent ne pas récupérer le capital initialement investi. La valeur d'un portefeuille peut être affectée d'une part par l'évolution des résultats des entreprises et leurs activités économiques et d'autre part, par des facteurs extérieurs tels que des développements politiques et économiques ou des changements de politique de la part de certains gouvernements. Ainsi, en cas de baisse des marchés actions, la valeur liquidative du fonds pourra baisser.

**Risque de crédit lié à l'investissement dans des titres spéculatifs (« high yield ») :** Le portefeuille peut être exposé en titres de créances ou obligations et être exposé au risque de crédit sur les émetteurs. Ces titres, représentant une créance émise par les entreprises ou les états, présentent

un risque de crédit ou de signature. Ce risque augmente la probabilité que l'émetteur et/ou l'émission n'honore pas ses engagements vis-à-vis de l'investisseur en raison d'une notation « High Yield ». En cas de faillite de l'émetteur ou en cas de dégradation de la qualité des émetteurs, par exemple de leur notation par les agences de notation financière, ou si l'émetteur n'est plus en mesure de le rembourser et de verser à la date contractuelle l'intérêt prévu, la valeur des obligations peut baisser et faire baisser la valeur liquidative du fonds. Le portefeuille peut être exposé jusqu'à 40 % au risque de crédit sur des titres à caractère spéculatifs non notés ou notés « High Yield ». Ce fonds doit être considéré comme spéculatif et s'adressant plus particulièrement à des investisseurs conscients des risques inhérents aux investissements dans des titres dont la notation est basse ou inexistante. Ainsi, l'utilisation de titres spéculatifs pourra entraîner un risque de baisse de la valeur liquidative plus important.

**Risque de taux :** Le FCP sera investi en instruments obligataires, en cas de hausse des taux d'intérêts, la valeur des actifs investis à taux fixe peut baisser et donc entraîner une baisse de la valeur liquidative du fonds.

**Risque lié aux obligations convertibles :** La valeur des obligations convertibles dépend de plusieurs facteurs : niveau des taux d'intérêt, évolution du prix des actions sous-jacentes, évolution du prix du dérivé intégré dans l'obligation convertible. Ces différents éléments peuvent entraîner une baisse de la valeur liquidative.

**Risque pays lié à l'investissement sur les titres émis par les pays émergents :** Les investissements sur des marchés des pays émergents peuvent offrir une liquidité plus restreinte voire ne plus être négociables momentanément, du fait notamment de l'absence d'échanges sur le marché ou de restrictions réglementaires. En outre, les mouvements de baisse peuvent être plus marqués et plus rapides que dans les pays développés créant ainsi un risque de volatilité. Ces éléments peuvent entraîner une baisse de la valeur liquidative.

**Risque lié aux titres de créances subordonnés :** Il est rappelé qu'une dette est dite subordonnée lorsque son remboursement dépend du remboursement initial des autres créanciers (créanciers privilégiés, créanciers chirographaires). Ainsi, le créancier subordonné sera remboursé après les créanciers ordinaires, mais avant les actionnaires. Le taux d'intérêt de ce type de dette sera supérieur à celui des autres créances. En cas de déclenchement d'une ou plusieurs clause(s) prévue(s) dans la documentation d'émission desdits titres de créance subordonnés et plus généralement en cas d'évènement de crédit affectant l'émetteur concerné, il existe un risque de baisse de la valeur liquidative de l'OPC. L'utilisation des obligations subordonnées peut exposer le fonds aux risques d'annulation ou de report de coupon (à la discrétion unique de l'émetteur), d'incertitude sur la date de remboursement, ou encore d'évaluation / rendement (le rendement attractif de ces titres pouvant être considéré comme une prime de complexité).

**Risque lié aux obligations contingentes :** Les CoCos sont des titres hybrides, dont l'objectif est principalement de permettre une recapitalisation de la banque ou société financière émettrice, en cas de crise financière. Ces titres disposent en effet de mécanismes d'absorption des pertes, décrits dans leurs prospectus d'émission, qui s'actionnent en général si le ratio de capital de l'émetteur passe en deçà d'un certain seuil de déclenchement ou « trigger ». Le trigger est tout d'abord mécanique : il se base généralement sur le ratio comptable CET1 (« Common Equity Tier 1 ») ramené

aux actifs pondérés par le risque. Pour pallier le décalage entre les valeurs comptables et la réalité financière, il existe une clause discrétionnaire permettant au superviseur d'actionner le mécanisme d'absorption des pertes, s'il considère que l'établissement émetteur est en situation d'insolvabilité. Les CoCos sont donc soumises à des risques spécifiques, notamment subordination à des critères de déclenchement précis (ex. dégradation du ratio de fonds propres,), conversion en actions, perte en capital ou non-paiement des intérêts.

L'utilisation des obligations subordonnées et notamment les obligations dites Additional Tier 1 expose le fonds aux risques suivants :

- de déclenchement des clauses contingentes: si un seuil de capital est franchi, ces obligations sont soit échangées contre des actions soit subissent une réduction du capital potentiellement à 0.
- d'annulation du coupon : Les paiements des coupons sur ce type d'instruments sont entièrement discrétionnaires et peuvent être annulés par l'émetteur à tout moment, pour une raison quelconque, et sans contraintes de temps.
- de structure du capital : contrairement à la dette classique et sécurisée, les investisseurs sur ce type d'instruments peuvent subir une perte en capital sans faillite préalable de l'entreprise. De plus, le créancier subordonné sera remboursé après les créanciers ordinaires, mais avant les actionnaires.
- de l'appel à prorogation : Ces instruments sont émis comme des instruments perpétuels, appelable à des niveaux prédéterminés seulement avec l'approbation de l'autorité compétente.
- d'évaluation / rendement : Le rendement attractif de ces titres peut être considérée comme une prime de complexité.

**Risque de change** : Une part de l'actif pouvant être libellée dans des devises différentes de la devise de référence, le FCP peut être affecté par une modification en matière de contrôle des taux de change ou par toute fluctuation des taux de change entre la devise de référence et ces autres devises.

Si la devise dans laquelle un titre est libellé s'apprécie par rapport à la devise de référence, la valeur du titre va augmenter. A l'inverse, une dépréciation de cette même devise entraînera une perte de valeur du titre et une baisse de la valeur liquidative du fonds.

**Risque petites capitalisations** : L'attention des investisseurs est attirée sur le fait que les marchés de petites capitalisations (capitalisations boursières < 150 millions d'euros) sont destinés à accueillir des entreprises qui, en raison de leurs caractéristiques spécifiques, peuvent présenter des risques pour les investisseurs.

**Risque lié à la gestion discrétionnaire** : Le style de gestion discrétionnaire repose sur l'anticipation de l'évolution des différents marchés. Il existe un risque que le FIA ne soit pas investi à tout moment sur les marchés les plus performants.

**Risque lié aux dérivés** : le recours aux instruments dérivés dans le cadre d'une stratégie de couverture peut réduire l'exposition aux actifs sous-jacents et donc entraîner une sous exposition du portefeuille.

**Risque en matière de durabilité** : il s'agit de tout événement ou toute situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance qui, s'il survient, pourrait avoir une incidence un impact négatif réel ou potentiel, sur la valeur de l'investissement. La survenance d'un tel événement ou d'une telle situation peut également conduire à une modification de la stratégie d'investissement du FCP, y compris l'exclusion des titres de certains émetteurs. Plus précisément, les effets négatifs des risques de durabilité peuvent affecter les émetteurs via une série de mécanismes, notamment : 1) une baisse des revenus ; 2) des coûts plus élevés; 3) des dommages ou une dépréciation de la valeur des actifs; 4) coût du capital plus élevé ; et 5) amendes ou risques réglementaires. En raison de la nature des risques de durabilité et de sujets spécifiques tels que le changement climatique, la probabilité que les risques de durabilité aient un impact sur les rendements des produits financiers est susceptible d'augmenter à plus long terme.

Votre fonds ayant une stratégie ISR le risque en matière de durabilité est réduit en référence à sa politique ESG.

#### **GARANTIE OU PROTECTION**

Néant.

#### **DUREE MINIMUM DE PLACEMENT RECOMMANDEE**

3 ans.

#### **COMMISSAIRE AUX COMPTES**

PriceWaterhouseCoopers Audit.

## 2. Politique d'investissement

### a) Scénario économique – environnement économique ayant une influence sur le FIA au cours de l'exercice.

L'année qui s'achève restera inédite dans l'histoire des marchés financiers à plusieurs égards.

En effet, la sortie de la crise sanitaire, la guerre en Ukraine et surtout une inflation qui retrouve des niveaux des années 80 a poussé les Banques Centrales à procéder aux plus forts resserrements monétaires de ces quarante dernières années. Les Institutions monétaires ont fait de la lutte contre l'inflation leur priorité, quel qu'en soit l'impact sur la croissance économique,

De même, l'année 2022 s'est avérée particulièrement complexe sur les marchés financiers avec une conjonction de facteurs défavorables tant pour les actions que pour les obligations. Rares sont les années durant lesquelles ces classes d'actifs affichent toutes deux des performances négatives. L'année aura été notamment marquée par une crise obligataire d'ampleur : le taux 10 ans français clôture à 3,12%, soit une hausse de 292 bps sur douze mois, retrouvant les niveaux de 2011.

Les obligations gouvernementales libellées en euro ont largement sous-performé (-18,22% pour l'indice ICE BofA Euro Government Index), les autres classes d'actifs obligataires connaissent également des évolutions fortement négatives : -13,94% pour l'Investment Grade (indice ICE BofA Euro Corporate Index) et -11,47% pour le High Yield (indice ICE BofA Euro High Yield Index).

Les indices actions mondiaux s'affichent également dans le rouge : la zone Euro a toutefois mieux résisté que les autres zones : -12,31% pour l'EURO STOXX Return Index.

Sans nul doute, la thématique des pressions inflationnistes sur l'économie mondiale persistera en 2023. Les récentes données outre-Atlantique laissent toutefois entrevoir la possibilité d'une inflexion prochaine en zone euro, mais le degré de décélération de la hausse des prix demeure très incertain. La trajectoire de l'inflation poussera la BCE à conserver, en début d'année, un discours très restrictif avec la poursuite de son resserrement monétaire.

Entre durcissement des conditions monétaires et dégradation progressive des indicateurs macroéconomiques, se pose désormais la question de l'ampleur du ralentissement économique en 2023. Parmi tous les risques qui pèsent sur l'économie mondiale, l'impact de la hausse des prix de l'énergie sur les entreprises et sur la consommation des ménages devrait continuer de peser l'an prochain. Au premier semestre 2023 et dans la continuité des prochaines hausses de taux de la BCE, les taux souverains en zone euro seront toujours sous pression, à l'image du mouvement enregistré en décembre 2022. Il nous semble néanmoins probable que l'essentiel du mouvement de hausse des taux sur les obligations d'État ait désormais été réalisé. Ceux-ci devraient désormais évoluer dans une fourchette assez élevée dont l'évolution dans la 2<sup>nd</sup>e partie de l'année sera plus incertaine, fonction à la fois du recul de l'inflation et de l'ampleur de la récession.

### b) Politique du FIA – explication de la stratégie d'investissement pendant l'exercice.

Dans un contexte de baisse des marchés financiers, le fonds a procédé à l'augmentation de sa poche monétaire, par la diminution de son exposition aux actifs risqués (actions, crédit).

En fin d'année, le fonds a profité des opportunités actuelles sur les marchés obligataires pour reconstruire son exposition aux marchés de taux : le fonds a été actif sur le marché primaire mais également secondaire où il a pu investir sur les titres fortement décotés. Le fonds a continué de privilégier la qualité (segment Investment Grade) et les secteurs les moins cycliques (télécoms,

services aux collectivités) mais également le secteur financier qui affiche désormais des ratios de capitalisation très confortables.

Avec un rendement du monétaire au plus haut de la décennie, l'ensemble des disponibilités est désormais investi sur des supports monétaires.

### c) Perspective - vision des possibilités futures du FIA.

Nous favoriserons les marchés obligataires en 2023 afin de bénéficier de ce nouveau régime de taux d'intérêt et de rendements désormais au plus haut de la décennie.

Nous abordons les actifs risqués avec plus de prudence, notamment les marchés actions où il conviendra d'opérer une plus grande sélectivité sectorielle et géographique.

Le retour à des rendements largement positifs et le positionnement dans le cycle permettent d'anticiper des performances favorables de la classe d'actifs à moyen terme.

Nous favorisons notamment :

- L'Investment Grade qui offre des rendements les plus élevés de la décennie suite à la tension des taux et l'écartement des spreads
- Le High Yield nécessite désormais une approche très sélective en considérant le meilleur couple fondamentaux / valorisation. Nous privilégions les émetteurs de notation BB qui disposent de marges élevées et qui parviennent à préserver leur rentabilité
- Nous favorisons les secteurs peu cycliques (télécoms) et restons sélectifs sur le secteur immobilier
- Nous privilégions les obligations souveraines d'états cœur notamment indexées sur l'inflation et restons à l'écart des pays émergents.

Nous privilégions les investissements sur la partie courte de la courbe et conservons une durée inférieure à celle du marché obligataire

Au sein de la poche actions, nous privilégions les thématiques suivantes :

- Des titres bénéficiant de pricing power, capables de couvrir l'inflation sur le coût des intrants,
- Des entreprises dont le momentum des bénéfices reflète la bonne visibilité de leur activité,
- Des entreprises exposées au super cycle d'investissement, notamment dans la transition énergétique,
- Des entreprises susceptibles de bénéficier des plans de relance et de sortir gagnantes structurelles de la crise et/ou capable de tirer profit des mutations fondamentales,
- Renforcer les valeurs exposées au dollar et à moyen terme à l'Asie (plan de relance chinois)

Les performances, classements, prix, notations, statistiques et données passées ne sont pas des indicateurs fiables de performances, classements, prix, notations, statistiques et données futures.

### La performance

Sur son 1<sup>er</sup> exercice, soit du 24/03/2022 au 30/12/2022, le fonds réalise une performance de :

MARIDO	C cap	-6.39 %
--------	-------	---------

Le benchmark du fonds réalise une performance de -3.43 % sur cette période.

Les performances passées ne préjugent pas des résultats futurs du FIA.

**Principaux Mouvements intervenus dans le portefeuille au cours de l'exercice (en €)**

Titres	ISIN	Somme des Acquisitions	Somme des Cessions
OSTRUM SRI CASH I	FR0010529743	2006530,57	2005817,82
MAM SHO DURA ESG I	FR0011269042	950324,22	931967,9
MAM SHORT TERM B I	FR0011683077	635005,24	614921,93
MAM IMPAC GREEN BD I	FR0011683069	640312,32	93117,1
MAM HUMAN VALUES C	FR0000448987	638865	0
MAM TRANS DURA ACT C	FR0000970949	533266,8	0
MAM SUSTAIN USA C	FR0013333549	265692,9	0
MAM HIGH YIELD ESG C	FR0000981946	180840	46425
MAM TAUX VAR ESG C	FR0000971913	188821,8	34204,5
MAM FLEX BONDS ESG C	FR0000971806	205497,5	0

**Instruments financiers du Groupe investis dans l'OPC à la fin de l'exercice (en €)**

Type Instrument	Code ISIN	Libellé valeur	Valeur Boursière totale
OPCVM	FR0000970949	MAM TRANS DURA ACT C	522 579.00
OPCVM	FR0000448987	MAM HUMAN VALUES C	637 936.00
OPCVM	FR0000970980	MAM OB CONV ESG C	178 024.00
OPCVM	FR0000971806	MAM FLEX BONDS ESG C	187 829.50
OPCVM	FR0000971913	MAM TAUX VAR ESG C	150 440.40
OPCVM	FR0000978090	MAM EUROPA SELECT C	97 552.40
OPCVM	FR0000981946	MAM HIGH YIELD ESG C	122 160.00
OPCVM	FR0000988933	MAM ENTREPR.FAMIL. C	166 124.00
OPCVM	FR0011683069	MAM IMPAC GREEN BD I	491 953.50
OPCVM	FR0013333549	MAM SUSTAIN USA C	242 637.00
OPCVM	FR0014009BL0	MAM TARGET 2027 I	50 840.25
OPCVM	FR0010561415	MAM-SM CAP-R	64 666.00

**Transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation des instruments financiers – règlement SFTR (en €)**

Au cours de l'exercice, le FIA n'a pas fait l'objet d'opérations relevant de la réglementation SFTR.

**Changements intéressant le Fonds intervenus au cours de l'exercice**

- Création du fonds (24/03/2023)

**Changements intéressant le Fonds à intervenir au cours du prochain exercice**

Néant.

### 3. Déontologie

#### **Critères relatifs au respect d'objectifs sociaux, environnementaux et de qualité de gouvernance**

En ce qui concerne la prise en compte des critères ISR dans les investissements réalisés, des études sectorielles et thématiques sont réalisées de façon mensuelle, en vue de la définition du périmètre d'investissement ISR. Dans ces documents, les enjeux ISR du secteur sont identifiés, et le profil ESG des entreprises y est décrit. Ces dix études annuelles sont présentées à tous les gérants et enregistrées sur la base de données commune à l'ensemble des équipes de Meeschaert Asset Management.

Meeschaert AM est également signataires des Principes pour l'Investissement Responsable (PRI) depuis décembre 2009.

La politique ESG ainsi que des informations sur les activités ISR de Meeschaert Asset Management sont disponibles sur le site internet.

<https://meeschaert-am.com/> à la rubrique Informations réglementaires. Elle a été actualisée en 2022 pour répondre précisément à l'article 29 de la loi Energie Climat.

#### **Empreinte Carbone**

Le fonds n'est pas assujéti à l'obligation de reporting sur le risque climatique et l'intégration des paramètres environnementaux et sociaux dans sa politique d'investissement prévu par la loi Energie Climat (article 29). Toutefois, la politique ESG de Meeschaert AM expose la prise en compte des enjeux climatiques dans la gestion.

#### **Gestion des risques**

La Société de Gestion dispose d'une gestion des risques indépendante de la Gestion et permanente, pilotée par la Direction des risques Groupe Meeschaert.

Meeschaert AM se dote de documents normatifs composés de cartographies des risques et d'une politique afférente, visant à détecter, mesurer, gérer et suivre en permanence les risques liés à l'organisation, la taille, les activités de la Société de Gestion ainsi que les principaux risques financiers (contrepartie, marché, liquidité, crédit et opérationnel).

#### **Gestion de la liquidité**

La gestion du risque de liquidité du FIA est réalisée dans le cadre d'un dispositif d'analyse et de suivi reposant sur des outils et méthodologies internes mis en place au sein de Meeschaert Asset Management.

Ce dispositif s'articule autour de deux axes :

- un suivi du profil de liquidité du portefeuille, basé sur l'appréciation de la liquidité des actifs au regard des conditions de marché courantes ou dégradées
- un suivi de la capacité du fonds à faire face, dans des conditions de marchés courantes ou dégradées, à des scénarios de rachats significatifs.

S'agissant de la gestion et du suivi de la liquidité des FIA, pour les fonds dédiés, la Société de Gestion dispose d'une grande visibilité sur les mouvements du passif. En effet, s'agissant des fonds dédiés, la relation client se fait chez Financière Meeschaert. Dans ce cadre, Meeschaert AM entretient une relation régulière avec Financière Meeschaert afin d'anticiper les potentiels souscriptions / rachats sur les fonds.

### **Politique de sélection des intermédiaires**

Le choix des intermédiaires financiers fait l'objet d'un ensemble formalisé de procédures. MAM a établi une politique de sélection des intermédiaires dans laquelle elle définit les critères de choix et la manière dont elle contrôle la qualité d'exécution des prestataires sélectionnés. La politique de sélection et d'évaluation des intermédiaires financiers est disponible sur le site internet de MAM dans la partie informations réglementaires.

La politique de sélection et d'évaluation des intermédiaires financiers de Meeschaert Asset Management est disponible sur le site internet [www.meeschaert-am.com/](http://www.meeschaert-am.com/) à la rubrique Informations réglementaires.

### **Politique des droits de vote**

Conformément à l'article 322-75 du règlement général de l'AMF, Meeschaert Asset Management élabore un document sur la politique de vote qu'elle a adoptée. Ce document peut être consulté au siège de la société de gestion à la Tour Maine Montparnasse au 33 avenue du Maine à Paris ou sur le site [www.meeschaert-am.com/](http://www.meeschaert-am.com/). Meeschaert AM publie chaque année un rapport sur l'exercice des droits de votes détaillant l'intégralité des votes réalisés au cours de l'année précédente.

### **Règlement SFDR et TAXONOMIE**

Article 8 Le FCP est un produit financier répondant aux critères de l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 SFDR.

#### *Notation extra-financière*

Au 30/12/2022, en respect des critères de notation de la Société de Gestion, la note ISS ESG globale du portefeuille est de 55.20 sur une échelle de 0 à 100.

#### *Règlement Taxonomie*

L'objectif d'alignement Taxinomie fixé par la Société de Gestion pour ce fonds est de 0%.

La stratégie d'investissement de votre fonds repose en amont sur la sélection d'émetteurs sur des critères ESG par une démarche de « Best-in-Class ». Cette analyse est effectuée à partir de données extra-financières provenant de prestataires spécialisés, elle est enrichie par les analyses réalisées par l'équipe de recherche ISR interne de la société de gestion. Seules les obligations des émetteurs qui correspondront aux critères extra-financiers définis dans le prospectus seront éligibles à l'actif du portefeuille. Le taux d'exclusion global du processus de sélection ESG est en permanence supérieur à 20%. La part des émetteurs analysés ESG dans le portefeuille du fonds est supérieure à 90%. Ce pourcentage s'entend en pourcentage de l'actif net du fonds (hors liquidités détenues à titre accessoire).

Le principe consistant à "ne pas causer de préjudice important" s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

### Politique de rémunération en vigueur au sein de la société de gestion.

Dans le cadre de la mise en application de la Directive N° 2014/91/UE du 23 juillet 2014 (dite OPCVM V), la société de gestion a mis en place une politique de rémunération dont les caractéristiques sont les suivantes :

- **Eléments qualitatifs**

La politique de rémunération est décidée en cohérence avec la stratégie économique, les objectifs, les valeurs et les intérêts à long terme de MAM. Cette politique n'encourage pas une prise de risque susceptible d'excéder le niveau de risque défini par MAM.

Conformément à l'article 319-10 10° du Règlement Général de l'AMF, un équilibre approprié est établi entre les composantes fixe et variable de la rémunération globale et la composante fixe représente une part suffisamment élevée de la rémunération globale pour qu'une politique souple puisse être exercée en matière de composantes variables de la rémunération, notamment la possibilité de ne payer aucune composante variable.

La rémunération variable reflète des performances durables et conformes à la politique de risques en fonction de l'atteinte des objectifs qualitatifs et quantitatifs conformément aux plans de rémunérations variables et aux résultats de MAM, liant ainsi de fait, les intérêts des collaborateurs avec ceux de MAM, de ses actionnaires et de ses investisseurs, à court et à moyen terme. Elle vise à reconnaître la performance individuelle voire collective dépendant d'objectifs définis en début d'année et fonction du contexte, des résultats mais aussi des comportements pour atteindre ceux-ci selon un référentiel commun à l'ensemble du Groupe Meeschaert. Afin de prévenir tout conflit d'intérêts, la rémunération variable n'est pas directement et uniquement corrélée aux revenus générés.

MAM dispose d'un comité spécialisé en matière de rémunérations composé des 3 personnes suivantes :

- Le Président du groupe Meeschaert qui est aussi le Président du Conseil de Surveillance de MAM. Il exerce les fonctions de Président du comité de rémunérations de MAM.
- Le Secrétaire Général du groupe Meeschaert
- Le Président de la société de gestion MAM.

Le personnel concerné par les dispositions de rémunération correspond à toutes les personnes qui ont une incidence significative sur le profil de risque des fonds et/ou de la société de gestion : dirigeants, gérants, COO, responsables des fonctions de contrôle et de risques, commerciaux, personnel assimilés par leur niveau de rémunération.

L'attribution individuelle des parts variables de rémunération du personnel identifié est corrélée :

- d'une part, à une évaluation individuelle annuelle formalisée qui prend en compte la réalisation des objectifs quantitatifs et qualitatifs fixés
- d'autre part, aux résultats de MAM.

En conséquence des principes rappelés ci-dessus, la rémunération variable comporte :

- Une part acquise, ci-après « Part Acquise », qui représente 50% de la rémunération variable ;
- Une part conditionnelle, ci-après « Part Conditionnelle » qui représente également 50% de la rémunération variable et qui est soumise à la réalisation cumulative des quatre conditions suivantes :
  - ✓ Présence ;
  - ✓ Performance individuelle.
  - ✓ Résultats de MAM
  - ✓ Respect des règles, chartes, et codes de déontologie en vigueur dans l'entreprise.

Modalités de versement et mesures d'ajustement de la rémunération :

Les modalités de règlement différé des rémunérations variables ne s'appliquent pas lorsque le montant de la rémunération variable attribuée est inférieur ou égal à un seuil fixé à 100 000 euros.

La Part Acquise de la rémunération variable égale à 50% du montant total de la rémunération variable est versée en numéraire au plus tard le 30 avril de l'année N+1.

La Part Conditionnelle est versée en instruments financiers par tiers différé, sur les trois exercices postérieurs à celui de l'attribution.

La rémunération variable, y compris la part reportée, n'est payée ou acquise que si son montant est compatible avec la situation financière de la SGP et si elle est justifiée par les performances de l'unité opérationnelle, des portefeuilles qu'elle gère et de la personne concernée. Le montant total des rémunérations variables est en général diminué d'une part substantielle lorsque la société de gestion de portefeuille n'est pas bénéficiaire et/ou les portefeuilles qu'elle gère enregistrent des performances financières médiocres en référence à leur indicateur de référence.

Type d'instruments financiers versés : Le personnel identifié recevra du cash indexé sur un panier de fonds MAM représentatifs de la gestion mise en œuvre par la société de gestion dans le cadre de ses activités. Ces fonds seront représentatifs des trois types de gestion actions, obligations et diversifiées.

- **Eléments quantitatifs**

Meeschaert Asset Management en qualité de société de gestion de portefeuille dispose d'un agrément, dans le cadre de la gestion concernant les Organismes de Placement Collectif de Valeurs Mobilières (OPCVM), conformément à la Directive n°2009/65/CE (Directive OPCVM) et également dans le cadre de la gestion de Fonds d'Investissement Alternatifs (FIA), conformément à la Directive n°2011/61/UE (Directive AIFM).

Les responsabilités qui incombent à Meeschaert Asset Management dans le cadre de ces deux dispositions sont relativement similaires et Meeschaert Asset Management estime que son personnel est rémunéré de la même manière pour les tâches relevant de l'administration d'OPCVM ou de fonds d'investissement alternatifs.

MEESCHAERT Asset Management a versé à son personnel sur son exercice clos au 31 décembre 2022 les montants suivants :

- Montant total brut des rémunérations fixes versées (excluant les paiements ou avantages pouvant être considérés comme faisant partie d'une politique générale et non discrétionnaire et n'ayant aucun effet incitatif sur la gestion des risques) : 3 951 498 € (salaires de base tous types de contrats confondus).
- Montant total brut des rémunérations variables versées : 1 267 700 €.
- Nombre de bénéficiaires : 72 (ensemble des collaborateurs ayant perçu une rémunération au cours de l'année 2022, tous types de contrats confondus).

Montant agrégé des rémunérations, ventilé entre les cadres supérieurs et les membres du personnel du gestionnaire dont les activités ont une incidence significative sur le profil de risque du fonds. Les systèmes de MEESCHAERT Asset Management ne permettent pas une telle identification par fonds ; Aussi les chiffres ci-dessous présentent le montant agrégé des rémunérations au niveau global de MEESCHAERT Asset Management :

- Montant agrégé des rémunérations des cadres supérieurs : 1 603 976 €.

- Montant agrégé des rémunérations des membres du personnel de MEESCHAERT Asset Management dont les activités ont une incidence significative sur le profil de risque des fonds dont elle est la société de gestion (excluant les cadres supérieurs) : 1 892 181€

La politique de rémunération a été adoptée par le conseil de surveillance du 28/03/2017.

Modèle d'informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Dénomination du produit: MARIDO

Identifiant d'entité juridique : 969500IWH53DOEVE9E63

## Caractéristiques environnementales et/ou sociales

### Ce produit financier a-t-il un objectif d'investissement durable ?



Oui



Non



Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental : \_\_\_\_%



dans des activités qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social : \_\_\_\_%



Il promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S) et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de 62,22% d'investissements durables.



ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



ayant un objectif social



Il promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne dresse pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.



### Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Les caractéristiques environnementales et sociales promues par le FCP sont atteintes via la méthodologie employée pour sélectionner les titres qui la compose. En effet, l'équipe ISR a validé l'entier des émetteurs présents dans le FCP au travers d'une analyse qualitative et/ou quantitative. Celle-ci intègre une dimension environnementale (prise en compte de la lutte contre le changement climatique, la préservation de la biodiversité, la gestion de l'eau et des déchets, etc) et une dimension sociale au travers des enjeux sociaux et sociétaux tels que la gestion des conditions de travail, le

Les **indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

bien-être des collaborateurs, le dialogue social, les compétences des salariés, la gestion des restructurations. Parmi les enjeux sociétaux, on retrouve le respect des droits de l'Homme, les relations avec les communautés locales, la gestion de la chaîne de valeur (amont et aval), l'éthique des affaires.

### ● **Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?**

Les indicateurs de durabilité témoignant une performance abrégée au niveau du fonds sont l'intensité carbone du portefeuille par M€ de CA et la fréquence du taux d'accidents des entreprises présentes en portefeuille

**Intensité carbone à fin 2022 : 145,23 tCO2e/M€ de CA**

**Taux de fréquence des accidents à fin 2022 : 1,36 accident par 200 000h travaillées**

### ● **...et par rapport aux périodes précédentes ?**

Ces 2 indicateurs ne faisaient pas l'objet d'une mesure lors des périodes précédentes.

### ● **Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait partiellement réaliser et comment l'investissement durable a-t-il contribué à ces objectifs ?**

Le fonds promouvait des caractéristiques environnementales et sociales (E/S) et, bien qu'il n'ait pas eu pour objectif l'investissement durable, il présentait une proportion minimale de 25% d'investissements durables. L'équipe ISR veille à la bonne application de la méthodologie de l'investissement durable définie par Meeschaert AM dans le cadre de SFDR, ce qui permet au fonds d'atteindre son objectif d'investissement durable.

### ● **Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a partiellement réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?**

— *Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?*

Les PAI sont monitorés à l'aide de notre fournisseur de données ISS ESG, les équipes de recherche ISR ont formalisé des seuils minimaux afin de prendre en considération les incidences négatives des investissements. A ce jour, des sociétés n'ont pas été intégrées à la définition d'investissement durable bien qu'elles présentaient une contribution environnementale et/ou sociale car elles ne respectaient pas les seuils fixés.

— *Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :*

À travers la prise en compte des 14 PAI obligatoires, et notamment l'utilisation des 2 PAI suivants, les investissements durables de ce produit financier sont conformes aux principes directeurs de l'OCDE :

- Violation des principes du Pacte mondial des Nations Unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales.

- Absence de processus et de mécanismes de contrôle du respect des principes des Nations Unies et des Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales.



Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à «ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et qui s'accompagne de critères spécifiques de l'UE.

Le principe consistant à «ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.



### Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Le principe de DNSH qui prend en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité a été intégré par Meeschaert AM grâce aux 14 PAI obligatoires ainsi qu'au suivi des controverses. Pour renforcer sa méthodologie de prise en compte des incidences négatives, Meeschaert AM a défini des seuils, lorsque cela était possible, et des engagements afin renforcer les taux de couverture et échanger sur les pratiques des entreprises. Si les valeurs ne respectent pas les seuils, elles ne seront pas définies comme investissement durable.



### Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

La liste comprend les investissements qui constituent la plus grande proportion d'investissements du produit financier au cours de la période de référence, à savoir :

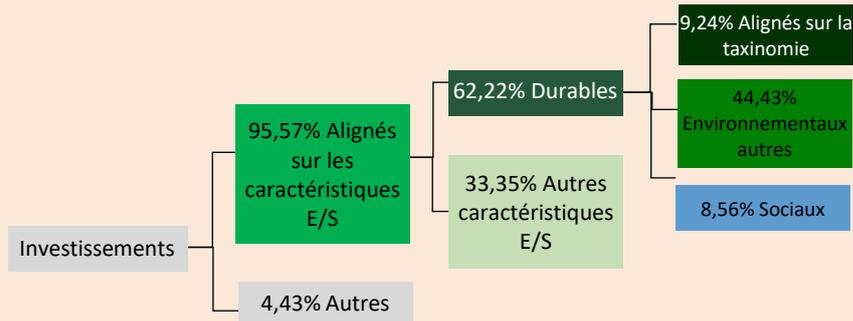
Investissements les plus importants	Secteur	% d'actifs	Pays
UNICREDIT 5.85% 15-11-27 EMTN	Banking	<b>2.21</b>	Italie
GROUPAMA ASSURANCES MUTUELLES SA 6.375% PERP	Insurance	<b>1.52</b>	France
TELEFO 5 7/8 12/31/49	Telecommunications	<b>1.50</b>	Pays Bas
FIAT CHRYSLER AUTOMOBILES NV 4.5% 07-07-28	Automotive	<b>1.47</b>	Pays Bas
KBC GROUPE 4.375% 23-11-27	Banking	<b>1.45</b>	Belgique
ALLIANZ SE 4.75% PERP EMTN	Insurance	<b>1.44</b>	Allemagne
ELIS EX HOLDELIS 4.125% 24-05-27	Services	<b>1.44</b>	France
LAMON 5.05 12/17/49	Insurance	<b>1.43</b>	France
ACHMEA BV 3.625% 29-11-25	Insurance	<b>1.43</b>	Pays Bas
NETFLIX INC 4.625% 15-05-29	Media	<b>1.42</b>	Etats Unis



L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

## Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

### ● Quelle était l'allocation des actifs ?



La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** comprend :

- La sous-catégorie **#1A Durables** couvrant les investissements durables ayant des objectifs environnementaux ou sociaux ;
- La sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** couvrant les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.

### ● Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

Automotive	5,01%
Banking	22,98%
Basic Industry	2,16%
Capital Goods	4,90%
Communication Services	1,95%
Consumer Cyclical	2,17%
Distribution	2,31%
Financial Services	5,00%
Financials	1,95%
Industrials	2,21%
Insurance	13,43%
Materials	2,08%
Media	2,65%
Real Estate	4,62%
Services	2,68%
Technology & Electronics	2,22%
Telecommunications	5,39%

Transportation	2,15%
Utilities	4,41%
Utility	9,73%



### Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

● **Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE<sup>1</sup> ?**

Oui :

Dans le gaz fossile  Dans l'énergie nucléaire

Non

Pour être conforme à la taxonomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin 2035. En ce qui concerne l'**énergie nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

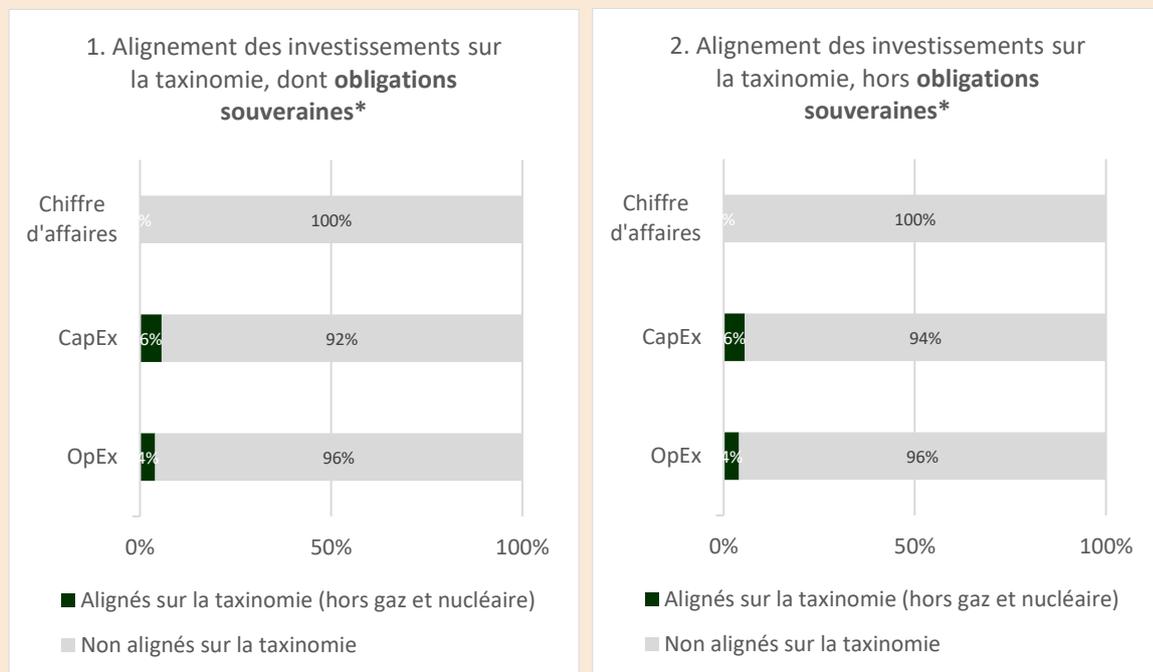
Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

<sup>1</sup> Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE – voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxonomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage :

- **Du chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés bénéficiaires des investissements ; des **dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés bénéficiaires des investissements, pour une transition vers une économie verte par exemple ;
- **Des dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés bénéficiaires des investissements.

**Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines\* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.**



Ce graphique représente 48,59% des investissements totaux.

**\*Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines**

● **Quelle était la part des investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?**

**Intégrant les souverains :**

Revenus : habilitantes 0,04%; transitoires 0%

Capex : habilitantes 0%; transitoires 0%

Opex : habilitantes 0,02%; transitoires 0%

**Hors souverains :**

Revenus : habilitantes 0,04%; transitoires 0%

Capex : habilitantes 0%; transitoires 0%

Opex : habilitantes 0,02%; transitoires 0%

● **Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?**

Nous n'avons pas effectué de reporting précédemment.

Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne tiennent pas compte des critères applicables aux activités économiques durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE.



### Quelle était la part d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?

La part d'investissements durables ayant un objectif environnemental non alignés sur la taxinomie de l'UE était de 82,79% pour le fonds à fin 2022.



### Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?

8,56% des actifs du FCP (hors liquidités) étaient des investissements durables avec une contribution sociale, soit 13,75% du total des investissements durables du FCP.



### Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres », quelle était leur finalité et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?

4,43% de l'actif net était considéré comme « autres » hors liquidité. Il s'agit des émetteurs qui suscitent un intérêt pour les gérants mais dont les fournisseurs de données n'assurent pas/plus la couverture. Cette poche ne peut excéder 10%.



### Quelles mesures ont été prises pour respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

Afin d'assurer une bonne application de la méthodologie intégrant les caractéristiques environnementales et/ou sociales, des contrôles ont été mis en place au niveau des univers de départ ainsi qu'au niveau des fonds.

Les univers de départ sont réalisés par l'équipe ISR de Meeschaert AM, l'analyse permet d'appliquer les caractéristiques environnementales et/ou sociales propres au fonds. Ceux-ci sont vérifiés par l'équipe des risques. De plus, une vérification des investissements réalisés dans le fonds est faite par l'équipe de la conformité. Un blocage pré-trade est en place afin que les gérants ne puissent pas investir dans des valeurs non-éligibles aux caractéristiques ESG définies pour le fonds.



Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promet.

### Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Non applicable.

- *En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice de marché large ?*
- *Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?*
- *Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?*

- *Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?*

## COMPTES ANNUELS

---

La publication des comptes annuels, figurant dans les pages suivantes, est réalisée par CACEIS Bank.



**MARIDO**

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES  
SUR LES COMPTES ANNUELS  
Exercice clos le 30 décembre 2022**



**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES  
SUR LES COMPTES ANNUELS  
Exercice clos le 30 décembre 2022**

**MARIDO**  
FONDS D'INVESTISSEMENT A VOCATION GENERALE  
Régi par le Code monétaire et financier

Société de gestion  
MEESCHAERT ASSET MANAGEMENT  
Tour Maine Montparnasse  
33 avenue du Maine  
75755 PARIS Cedex 15

**Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels du fonds d'investissement à vocation générale MARIDO relatifs à l'exercice de 9 mois et 8 jours clos le 30 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du fonds d'investissement à vocation générale à la fin de cet exercice.

**Fondement de l'opinion**

***Référentiel d'audit***

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « *Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels* » du présent rapport.

***Indépendance***

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 24/03/2022 à la date d'émission de notre rapport.

---

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex  
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, [www.pwc.fr](http://www.pwc.fr)*



MARIDO

### **Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance que les appréciations qui, selon notre jugement professionnel ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués ainsi que sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

### **Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

---

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex  
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, [www.pwc.fr](http://www.pwc.fr)*

## **Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

## **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

### ***Objectif et démarche d'audit***

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion du fonds.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

En application de la loi, nous vous signalons que nous n'avons pas été en mesure d'émettre le présent rapport dans les délais réglementaires compte tenu de la réception tardive de certains documents nécessaires à la finalisation de nos travaux.

Neuilly sur Seine, date de la signature électronique

*Document authentifié par signature électronique*  
Le commissaire aux comptes  
PricewaterhouseCoopers Audit  
Frédéric SELLAM

2023.05.31 17:54:11 +0200



## BILAN ACTIF AU 30/12/2022 EN EUR

	30/12/2022
<b>IMMOBILISATIONS NETTES</b>	<b>0,00</b>
<b>DÉPÔTS</b>	<b>0,00</b>
<b>INSTRUMENTS FINANCIERS</b>	<b>6 815 589,73</b>
<b>Actions et valeurs assimilées</b>	<b>0,00</b>
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
<b>Obligations et valeurs assimilées</b>	<b>3 734 114,68</b>
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	3 734 114,68
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
<b>Titres de créances</b>	<b>0,00</b>
Négoiés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Titres de créances négociables	0,00
Autres titres de créances	0,00
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
<b>Organismes de placement collectif</b>	<b>3 078 970,05</b>
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	3 078 970,05
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'UE	0,00
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations cotés	0,00
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations non cotés	0,00
Autres organismes non européens	0,00
<b>Opérations temporaires sur titres</b>	<b>0,00</b>
Créances représentatives de titres reçus en pension	0,00
Créances représentatives de titres prêtés	0,00
Titres empruntés	0,00
Titres donnés en pension	0,00
Autres opérations temporaires	0,00
<b>Instruments financiers à terme</b>	<b>2 505,00</b>
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	2 505,00
Autres opérations	0,00
<b>Autres instruments financiers</b>	<b>0,00</b>
<b>CRÉANCES</b>	<b>0,00</b>
Opérations de change à terme de devises	0,00
Autres	0,00
<b>COMPTES FINANCIERS</b>	<b>137 132,67</b>
Liquidités	137 132,67
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>6 952 722,40</b>

## BILAN PASSIF AU 30/12/2022 EN EUR

	30/12/2022
<b>CAPITAUX PROPRES</b>	
Capital	6 978 035,23
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	0,00
Report à nouveau (a)	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	-87 775,69
Résultat de l'exercice (a,b)	59 744,89
<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *</b>	<b>6 950 004,43</b>
<i>* Montant représentatif de l'actif net</i>	
<b>INSTRUMENTS FINANCIERS</b>	<b>0,00</b>
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00
Dettes représentatives de titres donnés en pension	0,00
Dettes représentatives de titres empruntés	0,00
Autres opérations temporaires	0,00
Instrument financiers à terme	0,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Autres opérations	0,00
<b>DETTES</b>	<b>2 717,97</b>
Opérations de change à terme de devises	0,00
Autres	2 717,97
<b>COMPTES FINANCIERS</b>	<b>0,00</b>
Concours bancaires courants	0,00
Emprunts	0,00
<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>6 952 722,40</b>

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

## HORS-BILAN AU 30/12/2022 EN EUR

	30/12/2022
<b>OPÉRATIONS DE COUVERTURE</b>	
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés	
Options	
DJ EURO STOXX 50 05/2023 PUT 3400	26 517,40
Engagement sur marché de gré à gré	
Autres engagements	
<b>AUTRES OPÉRATIONS</b>	
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés	
Engagement sur marché de gré à gré	
Autres engagements	

## COMPTE DE RÉSULTAT AU 30/12/2022 EN EUR

	30/12/2022
<b>Produits sur opérations financières</b>	
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	253,25
Produits sur actions et valeurs assimilées	0,00
Produits sur obligations et valeurs assimilées	76 845,58
Produits sur titres de créances	6 375,00
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00
Produits sur instruments financiers à terme	0,00
Autres produits financiers	0,00
<b>TOTAL (1)</b>	<b>83 473,83</b>
<b>Charges sur opérations financières</b>	
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00
Charges sur instruments financiers à terme	0,00
Charges sur dettes financières	1 382,83
Autres charges financières	0,00
<b>TOTAL (2)</b>	<b>1 382,83</b>
<b>RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)</b>	<b>82 091,00</b>
Autres produits (3)	0,00
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	22 984,63
<b>RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4)</b>	<b>59 106,37</b>
Régularisation des revenus de l'exercice (5)	638,52
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (6)	0,00
<b>RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 - 6)</b>	<b>59 744,89</b>

# ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS

## 1. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts courus.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

Le premier exercice clos au 30 décembre 2022 a une durée exceptionnelle de 9 mois et 8 jours.

### Règles d'évaluation des actifs

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.

Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « différences d'estimation ».

Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

#### **Dépôts :**

Les dépôts d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois sont valorisés selon la méthode linéaire.

#### **Actions, obligations et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé :**

Pour le calcul de la valeur liquidative, les actions et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé sont évaluées sur la base du dernier cours de bourse du jour.

Les obligations et valeurs assimilées sont évaluées au cours de clôture communiqués par différents prestataires de services financiers. Les intérêts courus des obligations et valeurs assimilées sont calculés jusqu'à la date de la valeur liquidative.

#### **Actions, obligations et autres valeurs non négociées sur un marché réglementé ou assimilé :**

Les valeurs non négociées sur un marché réglementé sont évaluées sous la responsabilité de la société de gestion en utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

#### **Titres de créances négociables :**

Les Titres de Créances Négociables et assimilés qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence défini ci-dessous, majoré le cas échéant d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur :

- TCN dont l'échéance est inférieure ou égale à 1 an : Taux interbancaire offert en euros (Euribor) ;
- TCN dont l'échéance est supérieure à 1 an : Taux des Bons du Trésor à intérêts Annuels Normalisés (BTAN) ou taux de l'OAT (Obligations Assimilables du Trésor) de maturité proche pour les durées les plus longues.

Les Titres de Créances Négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois pourront être évalués selon la méthode linéaire.

Les Bons du Trésor sont valorisés au taux du marché communiqué quotidiennement par la Banque de France ou les spécialistes des bons du Trésor.

### **OPC détenus :**

Les parts ou actions d'OPC seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue.

### **Opérations temporaires sur titres :**

Les titres reçus en pension sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives des titres reçus en pension » pour le montant prévu dans le contrat, majoré des intérêts courus à recevoir.

Les titres donnés en pension sont inscrits en portefeuille acheteur pour leur valeur actuelle. La dette représentative des titres donnés en pension est inscrite en portefeuille vendeur à la valeur fixée au contrat majorée des intérêts courus à payer.

Les titres prêtés sont valorisés à leur valeur actuelle et sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives de titres prêtés » à la valeur actuelle majorée des intérêts courus à recevoir.

Les titres empruntés sont inscrits à l'actif dans la rubrique « titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat, et au passif dans la rubrique « dettes représentatives de titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat majoré des intérêts courus à payer.

### **Instruments financiers à terme :**

#### **Instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé ou assimilé :**

Les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés sont valorisés au cours de compensation du jour.

#### **Instruments financiers à terme non négociés sur un marché réglementé ou assimilé :**

##### **Les Swaps :**

Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux d'intérêts futurs aux taux d'intérêts et/ou de devises de marché. Ce prix est corrigé du risque de signature.

Les swaps d'indice sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence fourni par la contrepartie.

Les autres swaps sont évalués à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par la société de gestion.

##### **Engagements Hors Bilan :**

Les contrats à terme ferme sont portés pour leur valeur de marché en engagements hors bilan au cours utilisé dans le portefeuille.

Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent.

Les engagements sur contrats d'échange sont présentés à leur valeur nominale, ou en l'absence de valeur nominale pour un montant équivalent.

### **Frais de gestion**

Les frais de gestion et de fonctionnement recouvrent l'ensemble des frais relatif à l'OPC : gestion financière, administrative, comptable, conservation, distribution, frais d'audit...

Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.

Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction. Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPC, se reporter au prospectus.

Ils sont enregistrés au prorata temporis à chaque calcul de valeur liquidative.

Le cumul de ces frais respecte le taux de frais maximum de l'actif net indiqué dans le prospectus ou le règlement du fonds :

FR00140079W9 - Part MARIDO part F : Taux de frais maximum de 0,80% TTC

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement au FIA, à l'exception des frais de transaction. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, ...) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la société de gestion.

Frais facturés au FIA	Assiette	Taux Barème
Frais de gestion financière et Frais administratifs externes à la société de gestion	Actif net (déduction faite des parts en portefeuille d'OPCVM et/ou de FIA européens ouverts à une clientèle non professionnelle gérés par la société de gestion Meeschaert Asset Management)	Part F : 0,80 % TTC * (Taux maximum)
Frais indirects maximum	Actif net	1.25% TTC* Taux maximum
Commissions de mouvement  - Société de gestion : 100%	Prélèvement sur chaque transaction	<u>Actions</u> : Max 0,25 % TTC* <u>Obligations</u> : Néant
Commissions de sur-performance	Actif net	Néant

### **Affectation des sommes distribuables**

#### **Définition des sommes distribuables**

Les sommes distribuables sont constituées par :

#### **Le résultat :**

Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, primes et lots, dividendes, jetons de présence et tous autres produits relatifs aux titres constituant le portefeuille, majorés du produit des sommes momentanément disponibles et diminué du montant des frais de gestion et de la charge des emprunts. Il est augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.

#### **Les Plus et Moins-values :**

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

#### **Modalités d'affectation des sommes distribuables :**

<i>Part(s)</i>	<i>Affectation du résultat net</i>	<i>Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées</i>
Parts MARIDO part F	Capitalisation	Capitalisation

## 2. ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET AU 30/12/2022 EN EUR

	<b>30/12/2022</b>
<b>ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE</b>	<b>0,00</b>
Souscriptions (y compris les commissions de souscriptions acquises à l'OPC)	7 443 655,37
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-25 882,97
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	1 710,77
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-88 730,21
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme	3 984,17
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme	-2 412,00
Frais de transactions	-1 004,67
Différences de change	0,00
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	-439 051,40
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	-439 051,40
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	0,00
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme	-1 371,00
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	-1 371,00
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	0,00
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	59 106,37
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	0,00
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	0,00
Autres éléments	0,00
<b>ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE</b>	<b>6 950 004,43</b>

### 3. COMPLÉMENTS D'INFORMATION

#### 3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ÉCONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	Montant	%
<b>ACTIF</b>		
<b>OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES</b>		
Obligations convertibles négociées sur un marché réglementé ou assimilé	161 546,47	2,32
Obligations à taux fixe négociées sur un marché réglementé ou assimilé	3 572 568,21	51,41
<b>TOTAL OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES</b>	<b>3 734 114,68</b>	<b>53,73</b>
<b>TITRES DE CRÉANCES</b>		
<b>TOTAL TITRES DE CRÉANCES</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>PASSIF</b>		
<b>OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS</b>		
<b>TOTAL OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>HORS-BILAN</b>		
<b>OPÉRATIONS DE COUVERTURE</b>		
Actions	26 517,40	0,38
<b>TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE</b>	<b>26 517,40</b>	<b>0,38</b>
<b>AUTRES OPÉRATIONS</b>		
<b>TOTAL AUTRES OPÉRATIONS</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

### 3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
<b>ACTIF</b>								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	3 734 114,68	53,73	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	137 132,67	1,97
<b>PASSIF</b>								
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>HORS-BILAN</b>								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

### 3.3. VENTILATION PAR MATURITÉ RÉSIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN(\*)

	< 3 mois	%	[3 mois - 1 an]	%	[1 - 3 ans]	%	[3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
<b>ACTIF</b>										
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	189 420,10	2,73	1 144 752,59	16,47	2 399 941,99	34,53
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	137 132,67	1,97	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>PASSIF</b>										
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>HORS-BILAN</b>										
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(\*) Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

### 3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'ÉVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN (HORS EUR)

	Devise 1		Devise 2		Devise 3		Devise N Autre(s)	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
<b>ACTIF</b>								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Actions et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
OPC	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>PASSIF</b>								
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>HORS-BILAN</b>								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

### 3.5. CRÉANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

	Nature de débit/crédit	30/12/2022
<b>CRÉANCES</b>		
<b>TOTAL DES CRÉANCES</b>		<b>0,00</b>
<b>DETTES</b>		
	Frais de gestion fixe	2 717,97
<b>TOTAL DES DETTES</b>		<b>2 717,97</b>
<b>TOTAL DETTES ET CRÉANCES</b>		<b>-2 717,97</b>

### 3.6. CAPITAUX PROPRES

#### 3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En parts	En montant
Parts souscrites durant l'exercice	74 510,804	7 443 655,37
Parts rachetées durant l'exercice	-272,030	-25 882,97
Solde net des souscriptions/rachats	74 238,774	7 417 772,40
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	74 238,774	

#### 3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00

### 3.7. FRAIS DE GESTION

	30/12/2022
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	22 984,63
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,43
Rétrocessions des frais de gestion	0,00

### 3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNÉS

#### 3.8.1. Garanties reçues par l'OPC :

Néant

#### 3.8.2. Autres engagements reçus et/ou donnés :

Néant

### 3.9. AUTRES INFORMATIONS

#### 3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	30/12/2022
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00

#### 3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

	30/12/2022
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	0,00

#### 3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	30/12/2022
Actions			0,00
Obligations			0,00
TCN			0,00
OPC			2 912 742,05
	FR0000988933	MAM ENTREPRISES FAMILIALES C	166 124,00
	FR0000981946	MAM EURO HIGH YIELD ESG Part C	122 160,00
	FR0000978090	MAM EUROPA SELECT C	97 552,40
	FR0000971806	MAM FLEXIBLE BONDS ESG Part C	187 829,50
	FR0000448987	MAM HUMAN VALUES C1	637 936,00
	FR0011683069	MAM IMPACT GREEN BONDS I	491 953,50
	FR0000970980	MAM OBLI CONVERTIBLES ESG C	178 024,00
	FR0010561415	MAM SMALL CAPS R	64 666,00
	FR0013333549	MAM SUSTAIN USA C	242 637,00
	FR0014009BL0	MAM TARGET 2027 PART I	50 840,25
	FR0000971913	MAM TAUX VARIABLES ESG Part C1	150 440,40
	FR0000970949	MAM TRANSITION DURABLE ACTIONS C1	522 579,00
Instruments financiers à terme			0,00
<b>Total des titres du groupe</b>			<b>2 912 742,05</b>

### 3.10. TABLEAU D'AFFECTION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

	30/12/2022
<b>Sommes restant à affecter</b>	
Report à nouveau	0,00
Résultat	59 744,89
Acomptes versés sur résultat de l'exercice	0,00
<b>Total</b>	<b>59 744,89</b>

	30/12/2022
<b>Affectation</b>	
Distribution	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00
Capitalisation	59 744,89
<b>Total</b>	<b>59 744,89</b>

**Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes**

	<b>30/12/2022</b>
<b>Sommes restant à affecter</b>	
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-87 775,69
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	0,00
<b>Total</b>	<b>-87 775,69</b>

	<b>30/12/2022</b>
<b>Affectation</b>	
Distribution	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00
Capitalisation	-87 775,69
<b>Total</b>	<b>-87 775,69</b>

### 3.11. TABLEAU DES RÉSULTATS ET AUTRES ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES DE L'ENTITÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	30/12/2022
Actif net en EUR	6 950 004,43
Nombre de titres	74 238,774
Valeur liquidative unitaire	93,61
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-1,18
Capitalisation unitaire sur résultat	0,80

### 3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
<b>Obligations et valeurs assimilées</b>				
<b>Obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé</b>				
<b>ALLEMAGNE</b>				
ALLIANZ SE 4.75% PERP EMTN	EUR	100 000	100 388,99	1,44
LBBW 0.375% 21-02-31 EMTN	EUR	100 000	72 762,68	1,05
<b>TOTAL ALLEMAGNE</b>			<b>173 151,67</b>	<b>2,49</b>
<b>BELGIQUE</b>				
BELFIUS BANK 3.125% 11-05-26	EUR	100 000	98 050,17	1,41
KBC GROUPE 4.375% 23-11-27	EUR	100 000	100 749,92	1,45
<b>TOTAL BELGIQUE</b>			<b>198 800,09</b>	<b>2,86</b>
<b>ESPAGNE</b>				
CAIXABANK 0.5% 09-02-29 EMTN	EUR	100 000	81 342,18	1,17
CELLNEX TELECOM 0.75% 20-11-31 CV	EUR	100 000	72 690,47	1,05
IBERDROLA FINANZAS SAU 3.125% 22-11-28	EUR	100 000	98 313,15	1,41
<b>TOTAL ESPAGNE</b>			<b>252 345,80</b>	<b>3,63</b>
<b>ETATS-UNIS</b>				
AMT 0 1/2 01/15/28	EUR	100 000	82 539,93	1,19
ARDAGH METAL PACKAGING FINANCE USA LLC 2.0% 01-09-28	EUR	100 000	81 074,22	1,17
NETFLIX INC 4.625% 15-05-29	EUR	100 000	98 781,51	1,42
<b>TOTAL ETATS-UNIS</b>			<b>262 395,66</b>	<b>3,78</b>
<b>FINLANDE</b>				
UPM KYMMENE OY 0.125% 19-11-28	EUR	100 000	80 815,75	1,16
<b>TOTAL FINLANDE</b>			<b>80 815,75</b>	<b>1,16</b>
<b>FRANCE</b>				
ALTAREIT 2.875% 02-07-25	EUR	100 000	90 120,57	1,29
AXASA 3 7/8 05/20/49	EUR	100 000	97 854,75	1,41
BFCM BANQUE FEDERATIVE CREDIT MUTUEL 0.1% 08-10-27	EUR	100 000	84 665,61	1,22
BPCE 0.5% 14-01-28 EMTN	EUR	100 000	85 829,80	1,23
CA 0.125% 09-12-27 EMTN	EUR	100 000	82 769,40	1,19
CREDIT MUTUEL ARKEA 1.25% 11-06-29	EUR	100 000	85 592,90	1,23
ELIS EX HOLDELIS 4.125% 24-05-27	EUR	100 000	100 255,31	1,45
FAURECIA 2.75% 15-02-27	EUR	100 000	84 675,14	1,22
GROUPAMA ASSURANCES MUTUELLES SA 6.375% PERP	EUR	100 000	105 647,93	1,52
HIME SARLU 0.625% 16-09-28	EUR	100 000	78 427,36	1,12
HOLDING INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT 0.625% 14-09-28	EUR	100 000	80 400,28	1,16
LAMON 5.05 12/17/49	EUR	100 000	99 462,54	1,43
PICARD GROUPE 3.875% 01-07-26	EUR	100 000	86 179,01	1,24
SG 1.125% 30-06-31 EMTN	EUR	100 000	86 011,45	1,24
SUEZ 1.625% PERP	EUR	100 000	87 032,53	1,25
VEOLIA ENVIRONNEMENT 2.25% PERP	EUR	100 000	90 995,08	1,31
VERALLIA SASU 1.625% 14-05-28	EUR	100 000	87 489,23	1,26
VINCI 0.0000010% 27-11-28 EMTN	EUR	100 000	82 460,50	1,19
WORLDLINE ZCP 30-07-26 CV	EUR	1 000	88 856,00	1,28
<b>TOTAL FRANCE</b>			<b>1 684 725,39</b>	<b>24,24</b>
<b>IRLANDE</b>				
DXC CAPITAL FUNDING 0.45% 15-09-27	EUR	100 000	82 800,35	1,19
SMURFIT KAPPA TREASURY ULC 0.5% 22-09-29	EUR	100 000	77 718,47	1,12

### 3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
VODAFONE INTL FINANCING DAC 3.25% 02-03-29	EUR	100 000	96 922,34	1,40
<b>TOTAL IRLANDE</b>			<b>257 441,16</b>	<b>3,71</b>
<b>ITALIE</b>				
UNICREDIT 5.85% 15-11-27 EMTN	EUR	150 000	153 255,55	2,20
<b>TOTAL ITALIE</b>			<b>153 255,55</b>	<b>2,20</b>
<b>PAYS-BAS</b>				
ACHMEA BV 3.625% 29-11-25	EUR	100 000	99 299,53	1,43
ELM BV FOR FIRMENICH INTL 3.75% PERP	EUR	100 000	96 569,70	1,39
FIAT CHRYSLER AUTOMOBILES NV 4.5% 07-07-28	EUR	100 000	102 221,01	1,47
IBERDROLA INTL BV 1.45% PERP	EUR	100 000	86 427,49	1,24
SIGNIFY NV EX PHILIPS LIGHTING NEW 2.375% 11-05-27	EUR	100 000	95 502,63	1,38
STEDIN HOLDING NV 0.0% 16-11-26	EUR	100 000	86 993,50	1,25
TELEFO 5 7/8 12/31/49	EUR	100 000	104 169,75	1,50
<b>TOTAL PAYS-BAS</b>			<b>671 183,61</b>	<b>9,66</b>
<b>TOTAL Obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé</b>			<b>3 734 114,68</b>	<b>53,73</b>
<b>TOTAL Obligations et valeurs assimilées</b>			<b>3 734 114,68</b>	<b>53,73</b>
<b>Organismes de placement collectif</b>				
<b>OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays</b>				
<b>FRANCE</b>				
GemAsia I	EUR	1 450	166 228,00	2,39
MAM ENTREPRISES FAMILIALES C	EUR	2 800	166 124,00	2,39
MAM EURO HIGH YIELD ESG Part C	EUR	4 000	122 160,00	1,76
MAM EUROPA SELECT C	EUR	220	97 552,40	1,40
MAM FLEXIBLE BONDS ESG Part C	EUR	50	187 829,50	2,71
MAM HUMAN VALUES C1	EUR	20 800	637 936,00	9,18
MAM IMPACT GREEN BONDS I	EUR	54	491 953,50	7,07
MAM OBLI CONVERTIBLES ESG C	EUR	110	178 024,00	2,57
MAM SMALL CAPS R	EUR	200	64 666,00	0,93
MAM SUSTAIN USA C	EUR	9 300	242 637,00	3,49
MAM TARGET 2027 PART I	EUR	5	50 840,25	0,73
MAM TAUX VARIABLES ESG Part C1	EUR	220	150 440,40	2,16
MAM TRANSITION DURABLE ACTIONS C1	EUR	12 900	522 579,00	7,52
<b>TOTAL FRANCE</b>			<b>3 078 970,05</b>	<b>44,30</b>
<b>TOTAL OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays</b>			<b>3 078 970,05</b>	<b>44,30</b>
<b>TOTAL Organismes de placement collectif</b>			<b>3 078 970,05</b>	<b>44,30</b>
<b>Instruments financier à terme</b>				
<b>Engagements à terme conditionnels</b>				
<b>Engagements à terme conditionnels sur marché réglementé</b>				
DJ EURO STOXX 50 05/2023 PUT 3400	EUR	3	2 505,00	0,04
<b>TOTAL Engagements à terme conditionnels sur marché réglementé</b>			<b>2 505,00</b>	<b>0,04</b>
<b>TOTAL Engagements à terme conditionnels</b>			<b>2 505,00</b>	<b>0,04</b>
<b>TOTAL Instruments financier à terme</b>			<b>2 505,00</b>	<b>0,04</b>
<b>Dettes</b>			<b>-2 717,97</b>	<b>-0,04</b>
<b>Comptes financiers</b>			<b>137 132,67</b>	<b>1,97</b>
<b>Actif net</b>			<b>6 950 004,43</b>	<b>100,00</b>

Parts MARIDO part F	EUR	74 238,774	93,61
---------------------	-----	------------	-------

